POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTERE
DE L'EDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Le Directeur général

N° 14326 /2023/MEA/DGEE/DRHM/BRH/PRH1

PIRAE, le 20 MARS 2023

à

Mesdames les institutrices et Messieurs les instituteurs
Mesdames et Messieurs les professeur(e)s des écoles

s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale,
chargés des circonscriptions pédagogiques

Objet : Préparation de la rentrée 2023 – MOUVEMENT 2023 – 2ème campagne d'ouverture des postes à contraintes particulières (PCP) et PCP « Vivier »

Réf. : Ciculaire n°832/2023/MEA/DGEE/DRHM/BRH/PRH1 du 10 janvier 2023

P. J. : - Demande de poste à contrainte particulière
- Fiches de poste

Suite à la circulaire citée en référence, je vous informe de l'ouverture de la campagne pour les postes à contraintes particulières (PCP) et PCP « Vivier » pour la rentrée 2023 suivants :

1) **Poste à contraintes particulières (PCP)** : l'affectation sur un poste PCP requiert des qualifications particulières afin de favoriser la bonne adéquation entre les exigences du poste et la capacité des candidats. Aussi, elle sera prononcée hors barème après avis de la commission d'entretien et décision finale du ministère de l'éducation.

Il s'agit des postes suivants :

a) Direction en CJA,

b) Enseignant(e)s référent(e)s pour les usages du numérique (ERUN) basé(e)s à la circonscription pédagogique n°5 (Marquises) et au pôle de l'action pédagogique et numérique (PAPN) du département de l'action pédagogique et éducative (DAPE)

c) Enseignant(e)s animateur/trice plurilingue basé(e)s à la circonscription pédagogique n°2 Iles Sous Le Vent (Bora-Bora) et à la circonscription pédagogique n°6 Tuamotu Gambier (Pirae)

d) Conseiller pédagogique basé à la circonscription pédagogique n°2 Iles Sous Le Vent

2) **Poste à contraintes particulières (PCP) « Vivier »** : il s'agit de constituer un vivier sur les types de postes définis ci-après :

1) Direction d'écoles à 10 classes et plus

Point d'alerte : Seuls les agents inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école pourront participer à la campagne des PCP et seront affectés à titre définitif sur un poste de direction.

Important : La validité d'inscription sur les postes dits « VIVIER » et aux postes à contraintes particulières (PCP) est d'une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2023.

I) Dépôt des candidatures

Les enseignants interéssés doivent compléter la demande ci-jointe et adressée par la voie hiérarchique, doublé d'un envoi direct au pôle ressources humaines du 1er degré de la direction générale de l'éducation et des enseignements par courriel à l'adresse suivante : gestco.brh1@education.pf

Date d'ouverture : du 20 mars 2023 au 24 mars 2023 inclus.

Date limite de dépôt des demandes : le 24 mars 2023 avant midi

II) Décision finale de l'administration

Je vous rappelle qu'en cas d'avis favorable à l'issue de l'entretien, cet avis n'entraînera pas automatiquement une affectation sur le poste sollicité.

Pour rappel, la décision d'affectation sur un type de poste PCP « Vivier » ou un poste PCP est de la compétence de Madame la ministre de l'éducation.

III) Dispositifs d'accueil et d'information

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité, les participants peuvent contacter la « cellule de mobilité », pendant toute la période des opérations de campagne d'ouverture pour les postes susceptibles d'être vacants (Vivier) et pour les postes à contraintes particulières (PCP) et ce, jusqu'à l'affectation des agents.

- Par téléphone au : 40 470 585 ou 40 470 525 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00
- Par courriel à l'adresse : gestco.brh1@education.pf

Je vous saurai gré de bien vouloir porter cette note à la connaissance de tous les personnels enseignants du 1er degré.

Pour la Ministre et par délégation

Direction Générale de l'Education et des Enseignements * Polynésie Française *

Éric TOURNIER

Copies :

MEA	1
DGEE/PRH1	1
DGEE/DAPE	1